



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## Déclaration préalable des élu-e-s CFDT CTM du 10 décembre

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

Si le nombre de groupes de travail et de CTM était corrélatif à un dialogue social de qualité, nous pourrions nous féliciter de travailler dans un ministère riche en concertations et en écoute.

Il n'en est rien.

De réunions en réunions, de reports en reports, il nous est devenu habituel, et dire que nous le déplorons est un euphémisme, d'être les spectateurs de pantalonades exécutées au pied levé par des acteurs incapables d'écouter et pire, de répondre.

Nous sommes d'ailleurs sensibles au mal-être de certains cadres à qui l'on demande d'avoir une telle attitude.

Les exemples de déni du dialogue social sont devenus malheureusement trop nombreux et les lister ne sert à rien.

Nous réitérerons, lors de toutes les réunions, notre volonté d'une réelle concertation, respectueuse de tous, et nous continuerons à réclamer encore et toujours des documents remis avant la séance, des calendriers respectés et l'application de la circulaire sur le dialogue social.

Notre détermination restera intacte, et ce, alors même que votre volonté évidente d'éluder le dialogue social est de plus en plus explicite dans la manière dont vous traitez les représentants du personnel.

En ce qui concerne la réorganisation de l'information routière, par exemple, nous avons saisi hier Mme Royal et M. Vidalies pour dénoncer la pseudo concertation orchestrée par la DGITM. Elle devrait être montrée à l'ENA comme exemple à ne pas suivre car elle est édifiante de mépris et d'anti-syndicalisme primaire.

La CFDT n'a pas pour habitude de laisser les chaises vides.

Mais encore faut-il qu'un vrai dialogue existe avec une volonté réelle de prendre en compte ce que disent les représentants du personnel.

Entre le tout et le rien, un chemin peut être trouvé, doit être trouvé.

Pour conclure, une seule et unique question :

Quand comptez-vous appliquer et faire appliquer la circulaire du 16 juin 2015 co-signée par nos ministres ?